

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2021

LUTTER CONTRE LES INDIVIDUS VIOLENTS LORS DE MANIFESTATIONS - (N° 3848)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL24

présenté par
M. Brindeau, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 2, supprimer la deuxième occurrence du mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.